

ASSEMBLÉE NATIONALE
2 février 2025

PLAFONNER LE CUMUL DE PRESTATIONS SOCIALES EN VUE DE CRÉER UNE AIDE SOCIALE UNIQUE ET À SOUTENIR LES FAMILLES QUI TRAVAILLENT - (N° 862)

Commission	
Gouvernement	

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° 12

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 1ER BIS

À la seconde phrase, substituer au mot :

« que »

les mots :

« qu'à définir ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.